

# Synthèse

La géographie prioritaire de la politique de la ville a été réformée dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et des décrets du 30 décembre 2014. La nouvelle législation recentre la géographie prioritaire sur les 1 514 quartiers les plus en difficulté au plan national, afin d'y concentrer les moyens publics. Zonage unique de la politique de la ville, les nouveaux quartiers prioritaires (NQP) se substituent aux Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

La Picardie compte 44 nouveaux quartiers prioritaires, totalisant 148 000 habitants, et répartis au sein de 23 communes, dont 12 de l'Oise, 9 de l'Aisne et 2 de la Somme. La structure de taille des quartiers en Picardie est proche de celle de la France métropolitaine. Près d'un sur deux compte moins de 2 000 habitants, un tiers de 2 000 à 4 000 habitants et un sur cinq plus de 4 000 habitants.

Les nouveaux quartiers prioritaires sont définis sur la base d'un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu médian par unité de consommation (RMUC) des habitants. Le RMUC des quartiers retenus est inférieur à 60 % du seuil de bas revenus de l'unité urbaine<sup>1</sup>. Les écarts de revenu médian par UC entre les quartiers prioritaires et les unités urbaines englobantes sont considérables et traduisent bien les difficultés économiques auxquelles sont confrontés les habitants des quartiers. Par ailleurs, au sein d'une même unité urbaine, les revenus médians par UC sont parfois sensiblement différents entre quartiers prioritaires. Plus généralement, l'éventail des revenus reste très large entre les quartiers prioritaires de Picardie, bien que ces derniers présentent tous un développement économique et social en retrait.

<sup>1</sup> Ce seuil se définit comme 60 % de la moyenne pondérée du RMUC national (pour 70 %) et du RMUC de l'unité urbaine (pour 30 %).

Ce dossier comporte trois parties. La première s'attache à resituer les quartiers prioritaires picards dans une perspective nationale. Les quartiers retenus en Picardie présentent en effet des caractéristiques démographiques, économiques et sociales qui les différencient au sein de la géographie prioritaire nationale. Ces particularités sont susceptibles de conduire à privilégier certains axes dans les leviers de politique publique, que ces derniers relèvent directement ou non de la politique de la ville : aide aux familles, parcours scolaires, aides aux logements, rénovation urbaine, insertion professionnelle...

En Picardie, 7,8 % des habitants vivent dans un quartier prioritaire, comme au niveau national. Néanmoins, cette proportion positionne la région au 7<sup>e</sup> rang en raison du poids de quelques grandes régions. La géographie prioritaire est plus présente dans l'Oise où elle concerne 8,9 % de la population.

Le revenu médian dans les quartiers prioritaires picards se situe parmi les plus faibles de France, au 18<sup>e</sup> rang des régions avec 8 680 € par an et par UC, soit moins que dans le Nord-Pas-de-Calais (8 917 €). La région se positionne en revanche de façon médiane, au 10<sup>e</sup> rang, pour la dispersion des revenus des habitants au sein des quartiers. De même, l'écart des revenus dans les quartiers par rapport à ceux des unités urbaines englobantes est moins important en Picardie qu'au plan national. Ainsi, les écarts les plus larges s'observent notamment dans les plus grandes agglomérations, et en particulier dans la plupart des capitales régionales, car ces villes concentrent les actifs les plus qualifiés et donc les mieux rémunérés. Parmi ces grandes villes, ce décrochage est plutôt moins marqué dans l'unité urbaine d'Amiens qui se positionne au 100<sup>e</sup> rang au sein des 297 unités urbaines relevant de la géographie prioritaire. Il l'est moins encore s'agissant des autres unités urbaines picardes, à l'exception de celle de Clermont.

Région globalement jeune, la Picardie se positionne à la première place pour la part des habitants âgés de moins de 14 ans au sein des NQP (26 %). Cela résulte du fait que les familles nombreuses sont surreprésentées dans la géographie prioritaire picarde. Cette particularité engendre des difficultés spécifiques. En effet, malgré des logements plus grands en moyenne, les familles nombreuses, notamment celles ayant au moins quatre enfants, sont davantage confrontées au surpeuplement. Enfin, elles sont plus fréquemment soumises à la pauvreté, même si la redistribution permet de réduire les écarts de niveau de vie avec les autres familles.

Bien qu'accueillant beaucoup de ménages de grande taille, la Picardie figure aussi parmi les régions où la part des familles monoparentales dans les quartiers prioritaires est plus élevée, au 6<sup>e</sup> rang, en particulier dans la Somme. De plus, les parents isolés, très majoritairement des mères, cumulent fréquemment les situations de pauvreté, chômage, bas niveaux de formation, conditions de logement plus difficiles... Leur nombre et leurs caractéristiques font donc de la monoparentalité un enjeu majeur des politiques publiques dans ces quartiers.

Les NQP picards comptent aussi proportionnellement plus de locataires, dont la mobilité résidentielle est faible par rapport au plan national, génératrice de problèmes de gestion du parc immobilier, notamment dans le parc social. Elle pose aussi la question de l'accès au logement social de jeunes ménages précaires, notamment dans l'Oise. L'espace individuel est aussi plus restreint dans les logements des quartiers picards.

La deuxième partie met en exergue la diversité des nouveaux quartiers prioritaires picards. Ces derniers présentent des situations contrastées s'agissant de l'insertion professionnelle et de la situation économique des ménages : taux d'activité, niveau de chômage, part du chômage de

longue durée, qualité des emplois sont autant d'indicateurs révélateurs des difficultés rencontrées sur le marché du travail. S'y ajoutent des éléments relatifs aux ressources financières : niveau et dispersion des revenus, taux d'équipement en véhicules automobiles.

Les indicateurs socio-démographiques sont aussi sources de différences entre les quartiers, notamment l'âge des habitants et la composition des ménages. Ceux dont la population est plus jeune comptent des ménages de plus grande taille, et plus souvent encore, locataires d'un appartement du parc social. La population est plus souvent étrangère et moins diplômée. À l'inverse, dans les quartiers plutôt peuplés de personnes âgées, de personnes seules ou en couple sans enfant, les habitants disposent individuellement de plus d'espace dans le logement, lequel est plus fréquemment une maison. D'autres facteurs contribuent à distinguer les quartiers. On peut identifier ainsi des quartiers où la part de jeunes adultes est plus importante et l'équipement en automobile moins répandu.

Un examen croisé des principaux facteurs conduit à identifier six groupes de quartiers en Picardie au regard de leur situation démographique, des structures familiales, des revenus, de l'accès au marché du travail et de la qualité des emplois, ou encore des conditions de vie des habitants.

Un premier groupe de quatre quartiers héberge davantage d'actifs et de jeunes adultes, avec une moindre place du chômage et, a fortiori, une moindre exposition à la pauvreté parmi les quartiers prioritaires.

Un deuxième ensemble de 13 quartiers, plutôt isariens, se révèle moins touché par le chômage que la moyenne des quartiers prioritaires.

Neuf quartiers, typiquement isariens, forment un troisième groupe et comptent une population très jeune et davantage de familles nombreuses.

Une quatrième classe de 10 quartiers, majoritairement axonais, regroupe une population assez âgée et défavorisée.

Le cinquième profil, fortement exposé au chômage de longue durée, est constitué des deux quartiers prioritaires d'Hirson.

Le sixième groupe, plutôt samarien, se compose des six quartiers les plus touchés par la pauvreté et le chômage où les familles monoparentales sont plus présentes.

Enfin, la troisième partie développe un éclairage local détaillé sur chacun des quartiers prioritaires de Picardie. Cette partie propose un état des lieux de la situation économique, sociale, urbaine de chaque quartier, en contextualisant la situation de chaque territoire au sein de l'agglomération englobante. Fondée sur des données statistiques et une cartographie fine, elle met un socle d'indicateurs à disposition des acteurs en charge du suivi à moyen terme des évolutions des quartiers.

Ainsi, pour chacun des 18 territoires picards concernés par la politique de la ville (unités urbaines ou communes pour les communes hors unités urbaines), une fiche présente une carte de situation des quartiers prioritaires, une cartographie thématique (revenus, typologie des quartiers issue de la deuxième partie), des tableaux d'indicateurs statistiques, des représentations graphiques et un commentaire mettant en évidence les faits saillants et les enjeux particuliers. ■